



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

## FORMATION

### Clauses d'insertion

**Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi animent depuis de nombreuses années sur la plupart des territoires, la promotion et le développement de la clause d'insertion. Cette formation doit permettre aux personnes intervenant sur les clauses de maîtriser les éléments relatifs aux nouvelles dispositions du code des marchés publics ainsi que de s'instrumenter pour favoriser le développement des clauses d'insertion sur les territoires. La formation permettra également d'identifier les facteurs clés de réussite dans les relations avec la maîtrise d'ouvrage.**

#### OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Former les professionnels du secteur à l'animation et au développement des clauses d'insertion.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA FORMATION

- Comprendre le cadre de la commande publique, en particulier les nouvelles dispositions.
- Identifier les nouveaux marchés à clausurer sur son territoire.
- Mieux répondre aux besoins des maîtres d'ouvrages.
- Acquérir la maîtrise d'outils permettant d'améliorer sa pratique.

#### AXES DE TRAVAIL

- Les nouveautés du code des marchés publics.
- Les opportunités de développement sur les territoires.
- Les facteurs clés de réussite.
- Les relations avec les maîtres d'ouvrages du territoire.

#### – PUBLIC

Chargés de mission clauses, facilitateurs, chargés de relations entreprises

#### – INTERVENANT

Nadir Haouat

#### – METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance de théories et de cas pratiques, échanges avec les participants, exercices d'application

#### – VALIDATION

Attestation de présence

#### – DUREE

2 jours, 14 heures

#### – DATE :

Les 14 & 15 juin 2016 à Paris

#### – COUT DE LA FORMATION

600€ pour les adhérents  
900€ pour les non adhérents

#### – CONTACT

Florent Gorson,  
Chargé de Mission  
Tél. : 01.30.32.85.24  
Fax : 01 .30.32.36.25  
[contact@europlie.asso.fr](mailto:contact@europlie.asso.fr)

## DEROULE DE LA FORMATION

### 1ère Journée 9h30-17h

#### A- Ce qu'il faut savoir sur le code des marchés publics

- L'esprit des directives européennes transposées, les principes du nouveau code.
- Les marchés publics.
- Les délégations de services publics
- Les concessions.....

#### B- Ce que pensent les parties prenantes

- Intervention d'un praticien de la commande publique issue d'une collectivité locale du territoire : Déclinaisons du nouveau code, choix des marchés à clausurer, les attentes du maître d'ouvrage...
- Réactions des participants
- Production d'une synthèse des apports et des pistes d'évolution des pratiques professionnelles.....

### 2ème Journée 9h30-17h

#### A- Les opportunités de développement

- La diversification des donneurs d'ordre.  
Repérer les acheteurs, préparer son argumentaire, affiner sa stratégie de positionnement, positionner son offre de service.
- Les marchés de prestations de services.  
Repérer les marchés, identifier et préparer avec les partenaires les publics qui sont visés par la démarche.....

#### B- Les facteurs clés de réussite

Les relations avec les maîtres d'ouvrage du territoire :

- Modalités d'échanges et d'informations avec les services : supports, tableaux de bords, fréquence, élus et service à informer.
- Posture du chargé de mission
- Système d'alerte de la maîtrise d'ouvrage en cas de difficultés
- Propositions d'ajustements dans l'application des clauses : validation des candidats, décompte des heures.....